

PRÉFET DE L'ISERE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale de l'Isère
Pôle risques technologiques
Unité SEVESO plateformes

GRENOBLE, le 31 mars 2020

N. Ref : 2020 – Is 084 RT

Affaire suivie par : Guillaume GHELMI
Tél. : 04 76 69 34 10
Courriel : guillaume.ghelmi@developpement-durable.gouv.fr

**COURRIER RECOMMANDÉ
AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

OBJET : *Suites de la visite d'inspection du 20 juin 2019*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

Le 20 juin 2019, une visite d'inspection a été diligentée sur votre site de Roussillon. Cette inspection portait sur les suites des dernières visites concernant notamment la défense incendie des dépôts de liquide inflammable et sur la prise en compte des facteurs organisationnels et humains à travers notamment votre SGS.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma sincère considération.

L'inspecteur de l'environnement

Guillaume GHELMI

Copies : GGh, PRICAE, chrono RT
NOVAPEX : MM. LEMESLE et BARBISAN (mail)

Monsieur le directeur
NOVAPEX
Plateforme chimique de Roussillon
Rue Gaston Monmousseau - CS50032
38556 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex